

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 28 avril 2025

Sous la Présidence de Monsieur Juan GARCIA, Maire.

Présents : Christophe ARENE, Juan GARCIA, Christian LLORCA, Pierre CHARDAYRE, Colette RAOUX, Bernard SCHMALFUS.

Absente excusée : Isabelle BONNEAUD, Clément BENTE, Marie-Françoise MATHEVOT, Gilles SABATIER, Christiane BENTE.

Pouvoir : Marie-Françoise MATHEVOT a donné un pouvoir à Colette RAOUX

Gilles SABATIER a donné un pouvoir à Juan GARCIA

Christiane BENTE a donné un pouvoir à Bernard SCHMALFUS

Le quorum étant atteint, la séance peut commencer. Madame Colette RAOUX est nommée secrétaire de séance.

1. Approbation du Procès-Verbal de la réunion du 24 mars 2025 ;

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le Procès-Verbal de la réunion du 24 mars 2025.

2. Signature de la convention de l'entretien de l'éclairage public ;

Monsieur Le Maire demande à son Conseil Municipal de l'autoriser à signer le contrat de l'éclairage public avec l'entreprise INEO RESEAUX SUD EST.

Le présent contrat est établi jusqu'au 31 décembre 2025 et prendra effet à la signature.

Celui-ci est renouvelable trois fois pour une durée identique. Il pourra y être mis fin à l'expiration de chaque période annuelle avec préavis de trois mois donné par lettre recommandée.

Ce nouveau contrat reprend les mêmes conditions techniques et générales que le précédent contrat.

Pour l'année 2025, INEO Réseaux Sud Est percevra une rémunération forfaitaire de 1 260,00 euros H.T, soit 1 512,00 euros T.T.C.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité,

- Autorise Le Maire à signer un nouveau contrat avec l'entreprise Inéo Réseaux Sud Est.

3. Redevance du domaine public ;

Monsieur Le Maire expose :

Un bungalow pour la vente de Paëlla est implanté - Quartier Les Combles par Monsieur DUFFES Philippe, enseigne Paëlla Nova.

Afin de fixer une redevance d'occupation du domaine public et de droit de place pour l'installation de ce bungalow, il sera proposé de fixer le montant de 100 € par an à compter du 1er mai 2025.

Monsieur Le Maire demande à son Conseil Municipal de l'autoriser à fixer le montant de la redevance d'occupation du domaine public pour l'emplacement du bungalow à 100 € par an à compter du 1er mai 2025.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité,

- Autorise Le Maire à fixer le montant de la redevance d'occupation du domaine public pour l'emplacement du bungalow Paëlla Nova à 100 € par an à compter du 1er mai 2025.

4. Augmentation des indices locatifs – proposition de gel des loyers ;

Monsieur rappelle à l'assemblée, chaque année les loyers des logements communaux sont révisés selon l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE.

Vu la loi 2022-1158 du 16.08.2022 instaurant un "bouclier loyer" destiné à plafonner la hausse des loyers à 3.5% maximum pour limiter l'impact de l'inflation sur le budget des ménages ;

Vu la loi 2023-568 du 7 juillet 2023 prolongeant le plafond du "bouclier loyer" à 3.5 % jusqu'à l'été 2024 ;

Monsieur Le Maire demande le gel de l'augmentation des loyers pour l'année 2025 par tacite reconduction, eu égard aux conditions actuelles d'inflation.

Cette mesure concernerait tous les baux communaux.

Monsieur Le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,

- Décide de ne pas réviser les loyers en 2025.

5. Aide au titre du Contrat Vaucluse Ambition du département de Vaucluse 2023/2025 ;

Monsieur Le Maire propose de demander le dernier avenant du Contrat Vaucluse Ambition du département de Vaucluse 2023/2025 sur ces deux opérations :

Opération	Montant H.T	Subvention sollicitée 70%
<u>Réhabilitation de divers bâtiments communaux</u>		
Remplacement des menuiseries	18 410,00 €	12 887,00 €
Institut		
Réfection escalier de la mairie	4 395,00 €	3 076.50 €
	22 805,00 €	15 963.50 €
Acquisition d'un broyeur	6 750,00 €	4 725,00 €
TOTAL	29 555,00 €	20 688,50 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,

- Sollicite le département de Vaucluse dans le cadre du Contrat Vaucluse Ambition 2023/2025 sur les opérations citées ci-dessus.

Questions diverses :



Remplacement de la secrétaire de mairie

Plusieurs demande d'emploi sur ce poste ont été reçus, actuellement deux demandes sont recevables. Il sera procédé à des entretiens après l'été.



Ponts du mois de mai

Le Maire informe les membres présents que les vendredis 2 mai et 9 mai, la mairie sera fermée.



Dilico

Ce dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales DILICO se traduit par un prélèvement.

1924 communes et 141 EPCI à fiscalité propre pour lesquels un indice synthétique, calculé à 75% en fonction du potentiel financier par habitant et à 25% en fonction du revenu par habitant, est supérieur à 110% de la moyenne nationale.

La participation à ce dispositif de lissage conjoncturel s'élève à 1 926 €.



Château des Barrenques – Jugement du 28 mars 2025

Les deux arrêtés ont été rejetés, celui de la Préfecture et celui de la Commune.

La séance est clôturée à 17h45